

ECOLE PRIMAIRE DE MERY
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
Jeudi 9 mars 2017 (2ème séance ordinaire)

Etaient présents :

Mairie : Monsieur BOUVIER (Maire de Méry) - Mme GLOUANNEC (Adjointe aux affaires scolaires)

Monsieur RONCHAIL - Inspecteur de l'Education Nationale - (absent)

Enseignants : Madame SCHERA, Monsieur FERRARIS, Madame FERRARI, Madame HATTON, Madame COINTEPAS - Monsieur COLA

Enseignantes absentes et excusées : Madame MEUNIER - Madame BRIANDET

DDEN : Madame LAVOREL (absente)

Parents élus : Madame BOUYER, Madame NIAU, Madame CAMBY, Monsieur RIOUAL, Madame COTTAREL, Madame DUPRAZ, Monsieur VIEIRA

.1 / Validation – Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école ordinaire (novembre 2016)

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Remarque : Madame BIGANT ne fait plus partie des parents délégués, sa fille ayant quitté l'école. Il y a donc 9 parents d'élèves restant à ce jour.

2/ Organisation de l'école :

Plusieurs spectacles pour les périodes 2 et 3 : un spectacle début décembre pour les maternelles, le spectacle Peau d'Ane pour les classes de Monsieur Ferraris et monsieur Cola, le spectacle La robe rouge pour les classes de madame Schera et madame Briandet. Tous les spectacles ont été financés par l'APEEM.

Le cycle piscine a eu lieu en octobre et novembre pour les deux classes de CE1-CE2 et CP-CE1 (et les élèves de CP de madame Hatton).

Cycle ski de fond pour tous les élèves de l'élémentaire (CP-CE1-CE2-CM1 et CM2) : le bilan est positif car les enfants ont globalement aimé et progressé. C'est un investissement important en temps, en logistique et en moyen humain : une vingtaine de parents a accompagné les sorties de ski. L'école a réservé deux moniteurs à chaque sortie, le coût des moniteurs étant pris en charge par l'APEEM.

Cette activité est mise en place depuis maintenant 2 ans dans l'école.

Cette année, pour chaque sortie, il y a eu 5 groupes d'une dizaine d'enfants encadrés par plusieurs adultes dont 2 moniteurs, la sécurité des enfants étant la priorité de l'école.

Un regret : quelques enfants (en moyenne 6 à 7 par sortie) ont été absents.

Orientation et affectation des 26 CM2 vers le collège : un départ cette année plus important vers les collèges privés de Chambéry ou d'Aix-les-Bains (Lamartine). C'est un choix libre des familles. Pour rappel : le collège de secteur est le collège Marlioz.

3/ Cantine

Organisation des repas : Deux services de cantine sont organisés avec un premier service pour les maternelles. Pour les PS : on essaye de regrouper les enfants mais les tables peuvent être complétées avec des MS.

Comportement des CM2 : il y a quelques fois des problèmes d'incivilités (jets de nourriture par exemple) donc des élèves sont séparés et ne se retrouvent pas à la même table,

Gestion du personnel de la cantine et conflits : il y a eu une altercation verbale entre deux agents contractuels devant les enfants. Les familles ont eu connaissance de ce problème ; la Mairie déplore ce fait regrettable en présence d'enfants. Les deux agents ont été convoqués par la mairie et il a été décidé qu'ils ne travailleraient plus ensemble. La mairie explique qu'il y a, en ce moment, quelques difficultés de gestion de personnel (arrêts de travail des titulaires et remplacements difficiles à organiser).

Sanction envers les élèves en cas d'incident ou d'incivilités : il y a un cahier d'incidents dans lequel sont notés les problèmes survenus à la cantine ou la garderie. En cas de problème sérieux, la mairie rappelle que des mesures plus sévères peuvent être prises (exclusion temporaire).

4/ Activités périscolaires

Les parents souhaitent avoir des informations concernant un courrier adressé aux familles par la mairie suite à des problèmes de comportement de quelques élèves de CM2. Ce courrier a été adressé aux familles car des élèves de CM2 se montraient pénibles lors des activités périscolaires. L'intervenante en journalisme n'a pas souhaité continuer son activité avec ces élèves.

Monsieur Le Maire rappelle que les activités périscolaires ne sont pas obligatoires et surtout qu'elles ne sont en aucun cas une garderie....

5/ Parking devant l'école maternelle

Peu de places disponibles à 8h30 et 16h30 : pas de solution à court terme mais le projet de construction de la nouvelle école élémentaire à côté de la maternelle permettrait la création de 15 places supplémentaires avec un dépose minute pour les familles.

6/ E-ticket

Il est rappelé aux parents de bien inscrire les enfants qui prennent un repas ou qui doivent rester en garderie. On constate quelques oublis de certains parents,

Il est également rappelé aux parents de bien emmener les enfants dans le bâtiment de la garderie afin de les remettre à la personne assurant la garderie **et non les laisser s'y rendre seul depuis le parking.**

La Présidente
Pascale SCHERA

La secrétaire de séance
Anne-Cécile CAMBY